



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique et la demande associée

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché et de modification des conditions d'emploi du produit phytopharmaceutique **RUNWAY***

de la société CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.

enregistrées sous les n°2015-1642 et 2019-4458

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 14 mars 2019 et du 8 juillet 2021,

Vu le courrier de l'Anses du 26 octobre 2021 d'intention de retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit RUNWAY,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus remplies,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	RUNWAY
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. 1 bis avenue du 8 mai 1945 Immeuble Equinoxe II 78280 GUYANCOURT France
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	30 g/L - aminopyralide 240 g/L - triclopyr
Numéro d'intrant	2090246
Numéro d'AMM	2120052
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 05/04/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANNEXE : Conditions de mise sur le marché

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
01001006 JEVI*Débroussaillage	2 L/ha	1/an	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.					
01001026 JEVI*Désherbage* Zones herbeuses	2 L/ha	1/an	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles.					